



# Aménagement et urbanisme durables

quels enjeux, quels retours d'expériences et  
quels outils pour assurer la transition  
écologique à toutes les échelles (îlot,  
quartier, ville, territoire) ?

>>> Développement durable et QEB

## PROGRAMME & OBJECTIFS

### 1. Aménagement et urbanisme durables

- ✓ Intrication des enjeux planétaires du développement durable avec l'urbanisme et l'environnement
- ✓ L'AEU® en urbanisme opérationnel : étude de cas

Objectifs :

- s'approprier un argumentaire pour expliquer ce qu'est une démarche d'aménagement ou/et d'urbanisme durable à différents interlocuteurs
- connaître et comprendre les ressorts de l'AEU®

### 2. La démarche AEU® « Approche Environnementale de l'Urbanisme » en urbanisme de planification : une méthodologie et un outil d'aide à la décision

Facteurs : eau, déchets, énergie, transports, bruit, paysages, biodiversité et climat

- ✓ Étude de cas
- ✓ Revue de quelques quartiers durables européens pionniers

Objectifs :

- Connaître et comprendre les ressorts de la démarche AEU®
- S'approprier les outils de planification et d'urbanisme exploitables dans une démarche développement durable
- Acquérir une culture générale sur les quartiers durables européens

### 3. Du quartier durable à l'éco-quartier en France

- ✓ Revue de quartiers français
- ✓ Du bio-îlot à l'éco-cité, présentation d'outils d'urbanisation

Objectifs :

- Acquérir une culture générale des réalisations de quartiers durables français
- Comprendre les leviers d'action qui ont permis la réalisation de ces projets

### 4. Etude de cas – exercice dirigé en sous-groupes

- ✓ Résumé des interactions du site sur le programme, et inversement
- ✓ Etude de cas dirigée en sous-groupes

Objectifs

- Développer et éprouver un argumentaire pour expliquer des prises de position en faveur d'un aménagement ou d'un urbanisme durable
- Proposer des solutions pour que le plan masse traduise une démarche durable intégrant toutes les cibles de la démarche AEU®
- Comprendre comment passer du programme au plan masse dans la perspective du durable

## INTERVENANT

**Christian CHARIGNON**, Architecte urbaniste, co-fondateur associé et dirigeant de TEKHNÉ architectes (depuis sa création en 1991)

## METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges

Etude de cas concrets, exercices

> **Les supports de cours** seront remis aux participants

## PUBLIC

**Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés :** architectes, urbanistes, paysagistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM, entreprises ...

## DUREE & LIEU

**2 jours de formation** soit 15 heures

**Horaires :** de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00

**Lieu :** La Bourdonnerie – 2 allée Pierre Lacroute  
21000 Dijon

## TARIF & PRISE EN CHARGE

**Tarif : 700 € HT (840 € TTC)**

**Tarif préférentiel :** inscription à 2 ou + : 600 € HT (720 € TTC)

**Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actalians, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.**

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :  
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (**soit 100%**)  
+ crédit d'impôt formation 74 €  
(montants sous réserve de validation du dossier par l'OPCA)

## CONTACT

**Céline ROOS** – [celine.roos@scop-les2rives.eu](mailto:celine.roos@scop-les2rives.eu)

12 rue de St Cyr, 69009 LYON

Tél : 06 75 46 73 27 // [www.scop-les2rives.eu](http://www.scop-les2rives.eu)

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)  
SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A



# FICHE D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription accompagnée du chèque de règlement à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de St Cyr – 69009 LYON

> Par mail : [celine.roos@scop-les2rives.eu](mailto:celine.roos@scop-les2rives.eu)

**Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27**

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

**STRUCTURE :** \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Nom de l'OPCA \_\_\_\_\_

**EMPLOYEUR : NOM** \_\_\_\_\_ **Prénom** \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

**STAGIAIRE :**

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Adresse e-mail \_\_\_\_\_

N° tél. \_\_\_\_\_ N° port. \_\_\_\_\_

**Je souhaite m'inscrire à la formation** \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_ Tarif TTC : \_\_\_\_\_ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : \_\_\_\_\_ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

**Fait à** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_ **Signature** \_\_\_\_\_

*Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche.*

**Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.**

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

**Quel est mon OPCA ?**

- Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL
- Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS
- Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA
- Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS
- Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC
- Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS
- Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1<sup>er</sup> janvier 2018  
Formations courtes 1 à 7 Jours  
DD et Qualité environnementale des bâtiments  
Thématiques classées prioritaires par les OPCA  
Montants pour un.e ancien.ne stagiaire en formation par OPCA  
Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur	FIF-PL envoyer la demande sur le site <a href="http://www.fif-pl.fr">www.fif-pl.fr</a>	350 € / jour (hors le matin de 140 € / an / professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA envoyer la demande sur le site <a href="http://www.fafcea.com">www.fafcea.com</a>	28h / heure, soit 218 € / jour (hors le matin de 100 heures / an / professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > en contrat de FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible d'un contrat éligible (profil à la fois positif à la fois FAFCEA et du FAFCEA)	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an (pour télécharger les documents, contactez l'association agréée DDQEB-DDQE de l'Institut Français de l'Architecture)
Autres professions : nous contacter		

  

SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture (hors auto-entrepreneur), bureaux d'études (thermique, économie...), agences de paysage, architectes, architectes paysagistes, architectes économistes	ACTALIANS envoyer la demande sur le site <a href="http://www.actalians.fr">www.actalians.fr</a>	* Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) * Prise en charge du séjour : forfait 84 € / jour * Prise en charge des repas (premier jour) - Réponses (max 15€ / jour) - Matériaux et autres lors du voyage d'étude (max 60 €/jour) - Déplacements : 0,25 € / km * Forfait journal 214 € / jour = 1712 €
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC envoyer la demande sur le site <a href="http://www.fafiec.fr">www.fafiec.fr</a>	Prise en charge jusqu'à 100% (selon votre statut) * entreprises de 10 à 11 salariés : 2 400 € max. * entreprises de 12 à 24 salariés : 2 800 € max. * SAJAN FAFIEC : toutes entreprises pour les entreprises de 49 salariés (20 000 € maximum individuel) * entreprises de 42 à 48 salariés : 3 000 € max. * entreprises de 49 à 50 salariés : 3 000 € max. * entreprises de plus de 50 salariés : 3 000 € max. Pour les entreprises de plus de 50 salariés, contactez l'association agréée DDQEB-DDQE de l'Institut Français de l'Architecture

© Scop les 2 rives